

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Généralités

Dans le cadre de sa commande, le client accepte pleinement et sans réserve les conditions ci-après énoncées, applicables à la vente des prestations d'ESPACE PROJET.

Article 2 – Interventions

ESPACE PROJET met en place des formations linguistiques et bureautiques visant à l'initiation, au recyclage ou au perfectionnement des bénéficiaires.

ESPACE PROJET intervient également, pour assurer les formations réglementées destinées aux élus du CSE (Comité Social et Economique) et de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Les formations prennent la forme de cours individuels ou collectifs, inter ou intra-entreprises, qui se déroulent soit dans les locaux du client, soit dans les locaux de ESPACE PROJET, soit à distance, soit dans une salle louée pour les besoins.

Les formations s'inscrivent en tant qu'actions prévues au Plan de Développement des Compétences ou dans le cadre du Compte Personnel d'Activité (CPA).

Article 3 – Responsabilités logistiques et techniques

ESPACE PROJET intervient en qualité de prestataire de services soumis à l'unique obligation de moyens et ne peut aucunement se substituer aux responsabilités de son client.

Le client est responsable de l'état de marche de sa téléphonie pour les cours dispensés par téléphone. ESPACE PROJET ne sera pas tenu responsable d'appels non aboutis de ses formateurs à leurs stagiaires en raison d'une téléphonie défectueuse de son client.

Le client est responsable de doter ses bénéficiaires d'un équipement informatique compatible avec les dispositifs e-learning d'ESPACE PROJET (connexion Internet haut débit, navigateur adapté, carte son, casque ou enceintes et microphone).

Lorsque les formateurs d'ESPACE PROJET sont amenés à faire des formations dans les locaux du client, celui-ci s'engage à ce qu'ils soient conformes aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Nos solutions d'apprentissage en ligne ouvertes sur l'Internet peuvent amener les apprenants à visualiser des sites ou des pages de liens non contrôlés par ESPACE PROJET. ESPACE PROJET ne pourra être tenu responsable de préjudices matériels ou moraux subis par les apprenants dans le cas où ils dépasseront le cadre strictement didactique de ses solutions.

Article 4 - Facture et convention

La convention de formation est établie en deux exemplaires : l'un conservé par le client, l'autre retourné à ESPACE PROJET obligatoirement avant le début des actions de formation et revêtu du cachet et de la signature du client.

Cette convention fixe la durée pendant laquelle l'action de formation doit être réalisée. Elle ne peut être prorogée, sauf cas exceptionnel et avec l'accord d'ESPACE PROJET.

Règlement par un tiers (OPCO, autres) : lorsque le règlement de la formation doit être effectué par un organisme collecteur ou par un autre intermédiaire quel qu'il soit, **le client s'engage à régler la totalité des frais de formation** au cas où l'organisme intermédiaire désigné ne serait pas en mesure de le faire. **En cas d'absentéisme ou d'abandon de la formation par le stagiaire et au cas où l'organisme collecteur ou tout autre intermédiaire n'accepte pas la prise en charge de la formation, l'ensemble des frais engagés par ESPACE PROJET pour l'exécution de la formation sera facturé directement au client et payable par ses soins.**

Au cas où l'organisme collecteur ou tout autre intermédiaire ne prendrait en charge que le montant hors taxe de la formation, la TVA serait due par le client.

Imputation en fonction des dispositions législatives : il appartient au client et à l'organisme collecteur de n'imputer au titre d'une année de participation donnée que les seules sommes correspondant aux formations réalisées ou aux frais réellement engagés.

Emargements : le client engage sa responsabilité ainsi que celle de ses salariés pour émarger :

- 1- Les feuilles de présence présentées par les formateurs de ESPACE PROJET dans le cadre des actions en face à face,
- 2- Les feuilles d'emargement attestant la prise de leurs cours par téléphone ou en visio ou sur notre plateforme e-learning.

En cas de non-respect de cette obligation par les bénéficiaires, ESPACE PROJET se réserve le droit d'adresser les factures de ses prestations directement au client sans pièces justificatives, voire de suspendre l'action de formation.

Article 5 - Obligations contractuelles respectives

Offre ESPACE PROJET : ESPACE PROJET adresse une proposition tarifaire indiquant la prestation, la durée de formation prévue ainsi que l'investissement HT et TTC à prévoir.

Commande du client : toute demande de formation ne prend effet qu'à réception par ESPACE PROJET d'une commande pouvant prendre la forme d'un bon de commande, de la proposition ESPACE PROJET datée, signée et revêtu du cachet du client et retournée par mail ou courrier postal à ESPACE PROJET. Le client valide ou indique le nom du ou des stagiaires et garantit que **ces derniers prennent connaissance et respectent les présentes conditions générales**. Il s'engage expressément à ce qu'aucune autre personne que celle(s) qu'il a désignée(s) ne se présente vis-à-vis d'ESPACE PROJET comme stagiaire, notamment lorsqu'il y a une prise en charge OPCO et CPF.

Organisation de l'action de formation : la commande du client est officialisée par une convention qui lui est adressée en double exemplaire par ESPACE PROJET. ESPACE PROJET s'engage à organiser l'action de formation à réception de la convention signée et retournée par le client.

Report et annulation :

Session collective inter-entreprises :

ESPACE PROJET se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session collective inter-entreprises lorsque le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant. ESPACE PROJET fera de son mieux pour communiquer 7 jours ouvrés avant le démarrage de la session afin que le client puisse prendre ses dispositions. Aucune compensation ou indemnité ne pourra être réclamée par la société cliente.

Une fois la commande passée, le client n'aura pas la possibilité de reporter ou d'annuler, la formation et tout absence entraînera la facturation des journées programmées, lorsque l'annulation sera réalisée en deçà du délai de 7 jours ouvrés.

Sessions collectives intra-entreprises CSE et CSSCT et bureautiques

Pour les sessions intra en entreprise sur les formations réglementées destinées aux élus du CSE et de la CSSCT, ainsi que les formations bureautiques le délai d'annulation est de 7 jours ouvrés

Sessions collectives Intra -langues

Dans la mesure où les stagiaires qui constituent le groupe appartiennent à la même entreprise et sont solidaires dans leur annulation, ESPACE PROJET consentira quelques annulations de séances :

Le nombre de cours annulé ne pourra aller au-delà :

- d'une heure pour les sessions de 5 à 10 heures
- 2 heures pour les sessions entre 11 et 30 heures
- 3 heures pour les sessions au-delà de 30 heures

Toutes les annulations doivent être communiquées 48 heures ouvrées avant l'heure du début du cours prévu.

Cours particuliers

Pour les cours particuliers de face à face organisés dans les locaux du client ou dans les locaux d'ESPACE PROJET, l'annulation d'un cours doit être communiquée 48 heures ouvrées avant le début du cours prévu

Le nombre de cours annulé ne pourra aller au-delà :

- d'une heure pour les sessions de 5 à 10 heures
- 2 heures pour les sessions entre 11 et 30 heures
- 3 heures pour les sessions au-delà de 30 heures

Les cours par téléphone réservés auprès de nos formateurs obéissent au même délai d'annulation, soit 48 heures ouvrées.

L'accès à nos solutions online est strictement réservé à un apprenant doté d'un login et d'un password personnels et fonctionne comme un abonnement. Le stagiaire est responsable de la maintenance de son poste informatique et les coûts de connexion Internet pour accéder à nos solutions sont à sa charge. ESPACE PROJET ne pourra effectuer aucun remboursement au client pour un accès inutilisé ou peu utilisé.

En fonction de la nature de certaines conventions, ESPACE PROJET pourra adapter les règles de report et d'annulation en informant le client et avec son accord.

Non-respect des délais d'annulation et annulations trop nombreuses

ESPACE PROJET consent à la possibilité de reporter et d'annuler des séances. Au-delà du nombre d'annulation défini, ESPACE PROJET se réserve le droit de facturer à l'entreprise le nombre de cours annulés en sus

Par ailleurs un nombre d'annulation de séances en deçà du délai de 48 heures ouvrées pourra faire l'objet d'une facturation à l'entreprise. Sauf cas de force majeure et accord d'ESPACE PROJET.

Article 6 - Modification et réorganisation

En cas d'interruption d'une formation extensive déjà payée par le client (cours particuliers ou collectifs de face à face ou par téléphone) dans le cadre du plan de développement des compétences, ESPACE PROJET pourra réorganiser le crédit d'heures restant en l'affectant soit à un nouveau stagiaire soit à un stagiaire en cours de formation, avec l'accord de l'entreprise.

La réorganisation pourra porter sur un changement de formule, de bénéficiaire et/ou de langue. Cette opération fera l'objet d'une minoration du crédit alloué pour compenser les frais engagés par ESPACE PROJET et une nouvelle convention sera établie.

Article 7 - Prix et modalités de paiement

Les factures correspondant aux prestations d'ESPACE PROJET sont payables à notre adresse de facturation à réception de la facture.

En cas de retard de paiement, ESPACE PROJET pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme impayée à l'échéance entraînera automatiquement la facturation au client de pénalités de retard au taux de 6.5% (Art L.441-6 du Code du Commerce). Ces pénalités seront payables immédiatement.

Article 8 – Utilisateur du CPF.

Espace Projet se conforme aux règles émises dans les conditions générales d'utilisation (Maj au 07/04/2022) du CPF (Cf. moncompteformation.gouv.fr) notamment sur les délais de réflexion (art 5.1 des CGU) et de rétractation (art6.1.1 des CPU Titulaires).

Concernant les formations faisant appel à un financement CPF et entreprise, une convention sera établie entre Espace Projet, l'entreprise et le titulaire du CPF afin de répartir et de préciser les heures financées par le CPF et celles financées par l'entreprise. Les CGU du CPF s'appliqueront pour les heures prises dans le cadre du CPF, Les CGV d'Espace Projet s'appliqueront pour les heures financées par l'entreprise.

Article 9 - Utilisation de la raison sociale du client

Espace Projet ne pourra citer ou faire référence au nom d'un client sans avoir préalablement demandé son autorisation par voie écrite.

Article 10 – Loyauté

Le client s'interdit de sous-traiter directement avec le personnel de ESPACE PROJET ainsi qu'avec ses formateurs référencés, ou de conclure avec ceux-ci un contrat de travail, ou accord commercial, et ceci pendant toute la durée de la formation et 24 mois après la fin de la prestation. Tout client contrevenant à cette interdiction s'engage à dédommager ESPACE PROJET en lui versant une indemnité égale à la rémunération brute totale versée à ce collaborateur ou partenaire au cours des douze derniers mois.

Article 11 – Matériel

Tout matériel mis à disposition du stagiaire, qui n'est pas restitué dans l'état de bon fonctionnement dans lequel il a été confié, sera facturé à la valeur du jour de sa mise à disposition.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Il est expressément convenu qu'ESPACE PROJET ne concède au client ou au stagiaire qu'un droit d'accès temporaire à ses diverses solutions online (audit, Cyberteachers, My Cow, Orthodidacte, licences ENI, unités pédagogiques...). La propriété intellectuelle de tous les contenus mis à disposition reste celle d'ESPACE PROJET.

Article 13 – Résiliation

Dans le cadre de nos formations sans présentiel (e-learning), la non-exécution totale ou partielle ne peut venir diminuer ou annuler le montant à payer par la société cliente.

Article 14 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce du Havre sera seul compétent pour gérer le litige.

Conditions générales de vente mises à jour le 24 Novembre 2022